

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master

Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 3 juillet 2025

Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-374

Année 2025-2026

Diplôme : Master

Mention : Electronique, Energie Electrique et Automatique

Parcours : Formation initiale et alternance

Session : 1 et 2

Semestre : 9 et 10

Président du Jury	SOUALHI Abdenour	Maître de conférences
Membres du Jury	HAD Anas GUILLET François NEJJAR Nabih	Maître de conférences Professeur des universités Maître de conférences

Fait à Roanne, le 18/09/2026

La Directrice de l'IUT de Roanne
Evelyne LEFEVRE



Le Président
Florent PIGEON

